

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 19 AVRIL 2018

Date de convocation : le 16/04/2018

Date d'affichage : le 16/04/2018

Présents : MMES, MRS. GALAUD, AUMAITRE, BLANCHON, CARTAUT , JOBLIN, MAUGARS, MOULINIER, MULOT, PRIEUR, RIS

Absents excusés : MME RABILLON (Pouvoir à MME MULOT), DUPLESSY (Pouvoir à Mr GALAUD), MRS LAURIN, FAILLOT (Pouvoir à MR JOBLIN),

Secrétaire : MR MOULINIER

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'adoption du compte-rendu du 06 Avril 2018.

Le compte-rendu des délibérations prises lors du Conseil Municipal du 06 avril 2018 est approuvé à l'unanimité, par les membres présents.

Délibération n° 41/2018

Objet : COMMUNE : Election d'un adjoint

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal

- La démission d'un adjoint est adressé au préfet (art L 2122-15 du CGCT), elle est définitive à compter du jour où son acceptation par le préfet, a été portée à la connaissance de l'intéressée, même verbalement.
- Madame Sylvie CARTAUT, 1ère dans l'ordre du tableau des adjoints depuis le 16 mars 2008, a présenté sa démission desdites fonctions à monsieur le Préfet de l'Yonne, par lettre en date du 14 mars 2018, démission acceptée et communiquée à l'intéressée par lettre en date du 05 avril 2018, Madame Sylvie CARTAUT continuera à siéger au sein du Conseil Municipal en tant que Conseillère Municipale.

- Suite à cette démission, le Conseil Municipal à la faculté :

De supprimer le poste d'adjoint vacant en question,

De procéder à l'élection d'un nouvel adjoint en remplacement de l'adjoint démissionnaire :

- soit à la suite des adjoints en fonction. Les adjoints après le 1^{er} prenant un rang supérieur à celui qu'ils occupent actuellement,
- soit au même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal :

- 1- de ne pas supprimer le poste d'adjoint devenu vacant,
- 2- de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint, celui-ci prenant rang après tous les autres adjoints,
- 3- de mettre à jour l'ordre du tableau des adjoints.

Les membres du Conseil Municipal

Où l'exposé du rapporteur,
Après avoir obtenu toutes les explications utiles,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal	13	pour
	0	contre
	0	abstention

- **DECIDE :**

- 1- de ne pas supprimer le poste d'adjoint devenu vacant suite à la démission du 1^{er} adjoint,
- 2- d'élire un nouvel adjoint, celui-ci prenant rang après tous les autres adjoints,
- 3- après l'élection, de mettre à jour l'ordre du tableau des adjoints.

Il a donc été immédiatement procédé à ladite élection :

Est candidat les Conseillers Municipaux suivant :

- Mr Damien AUMAITRE

- Mme Jeannine RIS

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L21.22-1 et suivants,

Vu le Code électoral,

Vu la délibération n°08/2014 du 28 mars 2014 fixant le nombre des adjoints,

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a procédé au vote à bulletin secret afin d'élire un nouvel adjoint au maire,

- Le dépouillement des bulletins de vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 13

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

Nombre de bulletins blancs ou nuls (Art L66 du Code électoral) : 1

Nombre d'abstention : 0

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 10

Résultat : A obtenu : - 10 voix : Mr Damien AUMAITRE – 02 : voix Mme Jeannine RIS

Mr Damien AUMAITRE ayant obtenu dix voix soit la majorité absolue des suffrages exprimés, est nommé 3ème adjoint au maire.

Mr Damien AUMAITRE est immédiatement installé.

Le tableau des adjoints au maire est donc modifié comme suit :

Tableau des Adjointes du 28 mars 2014		Tableau des Adjointes du 19 avril 2018	
1	Sylvie CARTAUT	1	Laurent MOULINIER
2	Laurent MOULINIER	2	Jean Marie JOBLIN
3	Jean Marie JOBLIN	3	Damien AUMAITRE

Séance levée à 20h30
Le Maire, Jean Claude GALAUD